



ARRETE N° 2022 - 433

SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

TRAVAUX D'ELAGAGE

Communauté de Communes du Pays

de Honfleur - Beuzeville

Du Mardi 8 Novembre 2022

Au Vendredi 18 Novembre 2022

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par
Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,

VU la demande de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur - Beuzeville, afin, de faire effectuer des travaux d'élagage, par l'Entreprise DPE Elagage – Chemin de la Fontaine Magard – 14130 Saint Hymer, dans les lieux suivants : Chemin du Buquet, Chemin des Monts, Côte Vassal et Chemin du Petit Saint Pierre, du Mardi 8 Novembre 2022 au Vendredi 18 Novembre 2022, de 8h00 à 17h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La Communauté de Communes du Pays de Honfleur - Beuzeville est autorisée à faire effectuer des travaux d'élagage, par l'Entreprise DPE Elagage, dans les lieux suivants : Chemin du BUQUET, Chemin des MONTS, Côte VASSAL et Chemin du PETIT SAINT PIERRE, du MARDI 8 NOVEMBRE 2022 au VENDREDI 18 NOVEMBRE 2022, de 8h00 à 17h00.

ARTICLE 2 : La circulation sera perturbée voire interdite, selon l'avancement des travaux, dans les lieux, dates et horaires cités dans l'Article 1.

ARTICLE 3 : Des déviations avec barrières, panneaux réglementaires et affichage du présent Arrêté, ainsi qu'un périmètre de sécurité autour des zones d'élagage, seront mis en place par l'Entreprise intervenante, en concertation avec la C.C.P.H.B, pendant la période des travaux, afin d'assurer la sécurité des usagers.

ARTICLE 4 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables des Services Techniques Municipaux et du Centre de Secours et à la Police Municipale et à la CCPHB chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR le 7 Novembre 2022

Pour le MAIRE et par délégation,

L'Adjoint à la Circulation : Jérôme HAMEL

